

COMMUNIQUÉ

aux pharmaciens propriétaires

Site Internet : www.ramq.gouv.qc.ca
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Régie de
l'assurance maladie

Québec



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Centre de support aux pharmaciens

(entre 8 h et 22 h, du lundi au vendredi)

(entre 8 h 30 et 19 h, les samedis et dimanches)

UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE VISTA 350

ou

Téléphone : Québec et région (418) 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Télocopieur : Québec et région (418) 528-5655

Ailleurs au Québec 1 888 734-4418

Sillery, le 3 décembre 2001

AVIS IMPORTANT

NASONEX - Changement de conditionnement

Le fabricant SCHERING a modifié le conditionnement de son produit **Nasonex Vaporisateur nasal 50 mcg/dose (02238465)**. Il passe de 120 doses à 140 doses.

Afin de permettre le paiement de ces deux conditionnements, une modification a été apportée dans les systèmes de la RAMQ.

Pour la **période du 29 novembre au 31 décembre 2001**, si vous délivrez le vaporisateur nasal de 120 doses, vous devez inscrire 120 pour la quantité de médicament. Si vous délivrez le vaporisateur nasal de 140 doses, vous devez donc inscrire 140 pour la quantité de médicament.

Veillez noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2002, la façon habituelle de facturer ce produit sera rétablie.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c.c. Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie
Association québécoise des pharmaciens propriétaires